

SESSION RÉGULIÈRE DU 01 JUIN 2004

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le premier jour du mois de juin en l'an deux mille quatre, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
 Monsieur Jean Lecours

LES CONSEILLERS :
 Jean Lafleur
 Berchmans Dancause
 Michel Routhier
 Jean-Pierre Ducruc
 Sylvain Boulianne
 Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant quorum.

Secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 4 citoyens.

ORDRE DU JOUR

Prière – Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal
 - Session régulière du 04 mai 2004
 - Session spéciale du 13 mai 2004
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
 - Comptes à payer
 - Recettes et dépenses
 - Engagement d'une agente de bureau (Placement Carrière-Été)
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Comptes à payer
 - Recettes et dépenses
 - Tarification 2004/2005
 - Prévisions budgétaires 2004/2005
 - Rémunération du directeur des loisirs (2004/2005)
 - Engagement de M. Roger Dubuc, homme de maintenance
- 5) Urbanisme
 - Rapport du comité consultatif d'urbanisme (19/05/2004)
 - Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec
 - Dossier de M. Pascal Bédard, lot 4-P
 - Demande de dérogation mineure
 - Dossier de M. François Lévesque, lot 152-P
 - Dossier de M. Martin Ouellet, lots 258-1 et 259-1
 - Projet de règlement numéro 338-2004
 - Adoption du projet de règlement
 - Avis de motion
- 6) Service des loisirs et de la culture
 - Engagement des moniteurs(trices) 2004
- 7) Adoption du règlement numéro 340-2004 (fonds de roulement)
- 8) Voirie
 - Soumission(s)
 - Travaux de rapiéçage des chemins et rangs
 - Financement

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 JUIN 2004

Réfection de voirie à la rue Lafleur (projet 031-03-GM)

- Ordre de changement # 1
- Financement
- Décompte progressif # 1

Réfection du 3^{ième} rang est et du rang des Plaines

- Soumission(s)
- Financement

- 9) Projet de développement résidentiel, commercial & industriel
- Prix de gré à gré (Hydro-Québec) en vertu du règlement 336-2004
 - Financement (ajout résolution 119-2004)
- 10) Commission municipale du Québec – Demande d’exemption de taxes foncières
- La Maison Annick inc.
- 11) MRC de Lotbinière
- Vente pour taxes le 10 juin 2004
- Procuration au secrétaire-trésorier pour enchérir
- Le Grand Tour de Lotbinière
- Circulation
 - Aide financière et représentant
- Politique familiale
- Nomination
- 12) Fondation canadienne de Rêves d’enfants - Circulation
- 13) Programme «Soutien à l’action bénévole»
- Appui au comité Centre Plein Air de Sainte-Croix
- 14) Varia
- Motion de félicitations (service incendies)

Période de questions
Levée de l'assemblée

138-2004 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d’adopter l’ordre du jour tel que proposé.

PROCÈS-VERBAL

139-2004 **SESSION RÉGULIÈRE DU 04 MAI 2004**

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d’adopter le procès-verbal de la session régulière de la municipalité de Sainte-Croix du 04 mai 2004, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

140-2004 **SESSION SPÉCIALE DU 13 MAI 2004**

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d’adopter le procès-verbal de la session spéciale de la municipalité de Sainte-Croix du 13 mai 2004, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

141-2004 **COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d’autoriser le paiement des comptes suivants :

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 JUIN 2004

MUNICIPALITÉ

SALAIRES DE MAI 2004 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 25 AVRIL 2004 AU 22 MAI 2004	SECRÉTAIRE-TRÉSORIER	4,419.60
	ADMINISTRATION	3,430.42
	BRIGADIÈRES	1,559.73
	HOMME DE MAINT. (VOIRIE)	2,208.48
	INSPECTEUR MUNICIPAL	3,125.03
	HOMME DE MAINT. (RÉSEAU)	2,910.97
	CONCIERGE	1,006.03
	URBANISME	46.76
	POMPIERS VOLONTAIRES	77.38
	MAINTENANCE T/JEUX	677.53
	POLYVALENTE	594.28
	AVANTAGES SOCIAUX	2,980.94
	SOUS-TOTAL	23,037.15

COMPTES PAYÉS DE MAI 2004 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
BANQUE NATIONALE DU CANADA	RÈGLEMENT 10-1966	3,055.05
BRIAND LOUIS-RENÉ	REMB. DÉPÔT BRANCHEMENT	100.00
CENTRE CULTUREL & SPORTIF	PART. FINANCIÈRE MAI	10,445.00
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	RÈGLEMENT 217-1995	1,911.90
	RÈGLEMENT 249-1998	2,117.96
GARNEAU CLAUDE	EAU CAMION UNITE D'URGENCE	45.00
HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE PUBLIC S/URBAIN	728.63
	ÉCLAIRAGE PUBLIC S/RURAL	107.74
	CENTRE COMMUNAUTAIRE	1,255.93
	STATION STE-CROIX	1,452.84
	GARAGE MUNICIPAL	399.09
	USINE E/POTABLE	2,291.85
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE DE AVRIL	3,837.22
MRC DE LOTBINIÈRE	FRAIS PERÇUS VENTE POUR TAXES (CHRISTIAN BERGERON)	426.99
PLOMBERIE STE-CROIX INC.	TUYAU CUIVRE VOIRIE	8.77
PUBLICATIONS TRANSCONTINENTAL	APPEL D'OFFRES DÉNEIGEMENT	346.23
RÉCEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE DE AVRIL	2,386.88
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE MAI 2004	7,840.99
	SERVICE AVRIL DÉGRILLEUR	39.45
	ACHAT BAC CÔTE SOUS-BOIS (VOL)	159.88
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE DE AVRIL	247.12
TÉLUS QUÉBEC	SERVICE TÉLÉPHONIQUE	787.54
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	74.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	19.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	60.00
	ESCOMPTE	-1.91
INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	761.16
	SOUS-TOTAL	40,904.31

COMPTES À PAYER DE MAI 2004

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ACKLANDS GRAINGER	ACHAT DÉTECTEUR GAZ (VOIRIE)	1,322.79
BERGERON RENÉ	BOTTINE DE TRAVAIL	110.00
BIOLAB	ANALYSE D'EAU	202.67
BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LOTBINIÈRE	AVIS DE MUTATION	45.00
CAM-TRAC BERNIÈRES INC.	ENTRETIEN KUBOTA	104.38
	RÉP. CHARGEUSE KUBOTA	339.32
CLINIQUE VÉTÉRINAIRE LAUVIEN	EUTHANASIE CHIEN ERRANT (facturée au propriétaire)	102.37
COMMISSION SCOLAIRE DES NAVIGATEURS	FORMATION MODULE 5 INCENDIE	1,990.00

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 JUIN 2004

DAIGLE MARCEL	FRAIS DE CONGRÈS ST-HYACINTHE	438.56
DRAINAMAR	NETTOYAGE FOND DÉGRILLEUR	908.01
EMCO LIMITÉE	MATÉRIAUX RÉP. CONDUITE D'AQUEDUC CÔTE DU BATEAU	443.85
	MATÉRIAUX RÉP. CONDUITE D'AQUEDUC CÔTE DU BATEAU	34.68
	MANCHON RÉP. BRIS D'AQUEDUC	301.15
ENTREPRISES S. MATHIEU INC.	RÉP. MOTEUR PORTE DU GARAGE MUNICIPAL	40.25
ENTRETIEN ML	CONTRAT SAISON 2004 FAUCHAGE & DÉBROUSSAILLAGE	6,672.03
EXCAVATION RÉJEAN LEMAY INC.	BRIS CONDUITE D'AQUEDUC CÔTE DU BATEAU	414.09
	RÉP. RANG 3 EST & T/SOCCER	155.29
	RÉP. RÉSEAU ÉGOUT RUE PICARD	586.63
	RÉP. RÉSEAU ÉGOUT RUE PICARD	414.09
	BRIS D'EAU RUE BOURQUE	241.55
	BRIS CONDUITE D'AQUEDUC CÔTE DU BATEAU (REMP. 90 MÈTRES)	897.20
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	TRANSPORT VOIRIE	8.34
	TRANSPORT INCENDIE	12.88
	MISE À JOUR «RÈGLEMENT MUNICIPAL»	208.65
FORTIER 2000 LTÉE	PONCEAU PROJET AMÉNA. T/SOCCER	1,230.97
FRÉCHETTE BERTRAND	FRAIS DE CONGRÈS 19, 20 & 21 MAI ET DÉPLACEMENT POTHIER, DELIS.	66.25
GAÉTAN CASTONGUAY INC.	RÉP. POMPE BASSIN RÉTENTION USINE E/POTABLE	1,008.77
	FUSIBLES DÉGRILLEUR	52.59
	VÉRIFICATION LUMIÈRE C/COMM.	82.59
GARAGE GEORGES MANAWIEL INC.	ENT. & RÉP. TROUBLE ÉLECTRIQUE CAMION MUNICIPAL	247.19
	ENT. & RÉP. SILENCIEUX CAMION MUNICIPAL	93.63
GARAGE RAYMOND DAIGLE INC.	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	57.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	47.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	62.00
	ESSENCE 4 ROUES	18.40
	ESSENCE ÉQUIPEMENTS	25.42
	ESSENCE ÉQUIPEMENTS	27.42
	ESSENCE ÉQUIPEMENTS	22.00
	ESSENCE CAMION INCENDIE	33.00
	ESSENCE CAMION INCENDIE	96.60
	ESSENCE CAMION INCENDIE	90.00
ESSENCE CAMION INCENDIE	45.00	
GESTION SOLA-MAY INC.	ESSENCE INCENDIE	30.00
	ESSENCE INCENDIE	71.00
	ESSENCE INCENDIE	30.00
	ESSENCE 4 ROUES	19.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	60.00
GREAT WEST COMPAGNIE D'ASSURANCE	ASS. COLLECTIVE JUIN 2004	889.25
IMPRIMERIE SAINT-NICOLAS INC.	PHOTOCOPIES PLANS VOIRIE	13.80
	PHOTOCOPIES PLANS VOIRIE	12.93
	PHOTOCOPIES PLANS VOIRIE	8.27
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.	L'AVIS MUNICIPAL # 27	396.84
LAROSE & FILS LTÉE	PRODUITS D'ENTRETIEN C/COMM.	296.89
LAURENT BEAURIVAGE	HON. PROF. PROJET DÉV. LAURIER SECTEUR OUEST	718.91
LE GROUPE SPORTS-INTER PLUS	FILETS DE SOCCER (3)	259.96
	ACC. BASEBALL & SOCCER	172.43
	POUSSIÈRE T/SOCCER	781.71
LE JOURNAL DE QUÉBEC	PUBLICITÉ VENTE DE GARAGE	19.33
LES ENTREPRISES JACQUES BEAUDET INC.	RÉP. RÉSEAU ÉGOUT RUE PICARD	157.52
LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.	RÉP. RÉSEAU ÉGOUT RUE PICARD & CREUSER FOSSÉ T/SOCCER	4,124.18
LES P'TITS MOTEURS	AJUST. MACHINE À PRESSION	26.17
	HUILE SCIE À CHÂÎNE	6.31
LES PRODUITS INDUSTRIELS JEAN-PAUL CÔTÉ INC.	PRODUITS CHIMIQUES	266.86
LES PUBLICATIONS LE PEUPLE	PUBLICITÉ VENTE DE GARAGE	16.58

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 JUIN 2004

MARTIN & LÉVESQUE INC.	ACHAT D'ÉCUSSON INCENDIE	45.89
MEUNERIE GÉRARD SOUCY INC.	AMÉNAGEMENT T/SOCCER	253.06
MILOT STÉPHANE	FRAIS DE DÉPLACEMENT	20.50
MUNICIPALITÉ DE ST-ÉDOUARD	ASSISTANCE SERVICE INCENDIE FEU 4349 RANG 4 EST (GRANGE)	1,189.00
PETITE CAISSE (FRANCE)	RENFOUEMENT (TIMBRES)	13.62
PETITE CAISSE (NATHALIE)	RENFOUEMENT (TIMBRES)	95.47
PETITE CAISSE (LOISIRS)	RENFOUEMENT (CADENAS, PRO- DUITS D'ENTRETIEN & PIÈCES ET ACCESSOIRES)	49.34
PG MENSYS SYSTÈMES D'INFORMATION INC.	FORMATION FRANCE DUBUC LE 18 JUIN (MODULE TAXATION)	143.78
POLY-ÉNERGIE INC.	ENT. RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC	674.14
POTHIER DELISLE	HON. PROF. EXPROPRIATION DÉVEL. SECTEUR LAURIER OUEST	1,610.07
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	RÉP. CLÔTURE CHALET O.T.J.	53.00
	PIÈCES & ACCESSOIRES T/SOCCER	453.87
	CRÉDIT PIÈCES & ACCESSOIRES	-146.42
	PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE	150.37
	PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE	96.36
	POUBELLE GALVANISÉE	70.12
	PARC DÉTENTE POUBELLE GALVANISÉE PARC DÉTENTE	63.10
RAY-CAR, DIVISION DE SINTRA	RÉP. TEMPORAIRE RANG 3 EST	29.25
	CONCASSÉ VOIRIE	284.68
SANI BLEU	LOCATION TOILETTES CHIMIQUES	293.31
SERVICES BUROCOM ENR.	CONTRAT SERV. PHOTOCOPIEUR	157.01
SERVICE D'INCENDIE EN COMMUN LAURIER-STATION	ASSISTANCE SERVICE INCENDIE FEU 4349 RANG 4 EST (GRANGE)	752.00
SHRED-IT	DESTRUCTION ARCHIVES	242.99
ST-EX LTÉE	PAPETERIE	36.52
	PAPETERIE	45.52
	PAPETERIE	20.53
	PAPETERIE	12.17
TAXI COLIS	TRANSPORT DÉTECTEUR MÉTAL	13.80
TECHMIX	ACHAT ASPHALTE FROIDE (4 PALETTES, POINTE-PLATON)	1,712.72
TÉLÉ-RECHARGE	TIMBRES	500.00
TÉLUS MOBILITÉ	MESSAGERS INCENDIE & VOIRIE	105.70
TREMBLAY, BOIS, MIGNAULT, LEMAY, AVOCATS	HON. PROF. COUR MUNICIPALE	161.04
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	74.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	82.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	91.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	90.00
	DIESEL KUBOTA	17.00
US FILTER	RÉP. POMPE DOSEUSE	406.86
	USINE E/POTABLE	
	SOUS-TOTAL	37,640.92
	GRAND TOTAL	101,582.38

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS # 10-2004 À 11-2004

142-2004

RECETTES ET DÉPENSES

Une copie du rapport informatique en date du 27 mai 2004 pour la municipalité de Sainte-Croix est remise à chacun des membres du conseil.

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement d'accepter le rapport tel que présenté.

143-2004

ENGAGEMENT D'UNE AGENTE DE BUREAU (PLACEMENT CARRIÈRE-ÉTÉ)

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'engager madame Danye Gendron à titre d'agente de bureau pour la municipalité de Sainte-Croix dans le cadre du programme «Placement Carrière-Été».

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 JUIN 2004

Que ses tâches et responsabilités sont principalement celles contenues à l'offre d'emploi publiée à l'ouverture de ce poste pour ce programme.

Période d'emploi : du 07 juin 2004 au 13 août 2004

Rémunération : 8.00 \$ / heure

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

144-2004

COMPTES À PAYER

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

CENTRE CULTUREL

SALAIRES DE MAI 2004 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 24 AVRIL 2004 AU 22 MAI 2004	GÉRANT D'ARÉNA	2,692.32
	HOMME DE MAINTENANCE (R)	2,600.13
	HOMME DE MAINTENANCE (P)	2,311.27
	AVANTAGES SOCIAUX	1,090.86
	SOUS-TOTAL	8,694.58

COMPTES PAYÉS DE MAI 2004 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
BELL MOBILITÉ	CELL. SERVICES (MAI)	46.24
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	2,490.93
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE DE AVRIL	1,907.88
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE DE AVRIL	1,182.96
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE MAI 2004	132.40
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE DE AVRIL	134.17
TÉLUS QUÉBEC	SERVICE TÉLÉPHONIQUE	210.41
	SOUS-TOTAL	6,104.99

COMPTES À PAYER DE MAI 2004

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ABRIS TOUT GENRE G.Y. INC.	BAVETTE PVC (ABRI EXTÉRIEUR) «Sera installée en juin»	575.13
BRASSERIE MOLSON O'KEEFE	CRÉDIT BAR	-748.33
EXCAVATION RÉJEAN LEMAY INC.	ENLEVER NEIGE DERRIÈRE L'ARÉNA	258.81
	ENLEVER NEIGE & SORTIR LA GLACE	483.11
	DÉGAGEMENT CHEMIN DERRIÈRE L'ARÉNA	69.02
	GREAT WEST COMPAGNIE D'ASSURANCE	ASS. COLLECTIVE JUIN 2004
LES INDUSTRIES DE LA RIVE-SUD	BUREAU, UNITÉ & CLASSEUR	471.60
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX	SALAIRES DE MAI 2004 (DÉJÀ IN- CLUS AUX SALAIRES 26.63 \$) TIMBRES & PHOTOCOPIES	148.50
PETITE CAISSE	RENFOUEMENT (ESSENCE, IM- PERMÉABLE & DÉBOUCHOIR)	55.79
PLAMONDON GÉRALD	FRAIS DE DÉPLACEMENT (RÉUNION ASS. DES ARÉNAS)	44.25
	FRAIS DE DÉPLACEMENT DIVERS DE MAI (QUÉBEC)	127.12
	QUINCAILLERIE HAMEL & FILS	TUILE PLAFOND CRÉDIT TUILE PLAFOND PIÈCES & ACCESSOIRES
	SOUS-TOTAL	3,383.46
	GRAND TOTAL	18,183.03

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 JUIN 2004

145-2004

RECETTES ET DÉPENSES

Une copie du rapport informatique en date du 27 mai 2004 pour le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. est remise à chacun des membres du conseil.

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter le rapport tel que présenté.

146-2004

TARIFICATION 2004/2005

<u>LOCATION DE GLACE</u>	<u>TARIF 2004/2005</u>	<u>NOTES</u>
<u>Hockey adulte</u>	132. \$ tx incluses 155. \$ tx incluses	vendredi & samedi, après 23h.
<u>Hockey mineur L.H.M.B.</u>	95 \$ tx incluses	pour les joutes
Pratique équipe extérieure	80 \$ tx incluses	
L.H.M.T. (local)	65 \$ tx incluses	
Tournoi Hock. Mineur Ste-Croix	70 \$ tx incluses	
<u>C.P.A.</u>	85 \$ tx incluses 70 \$ tx incluses	spectacles
<u>Patin artistique libre (pour tous)</u>	3.00 \$/séance tx incluses	mercredi & vendredi 16h30 à 18h00
<u>Curling (par joueur) saison</u>	200 \$/personne tx incluses	lun. 19h à 23h
<u>Curling libre</u>	4.00 \$/personne tx incluses	vendredi 10h à 12h
<u>Hockey libre (Adultes 18 ans+)</u>	3.50 \$/séance tx incluses	vend. 13h30 à 15h
<u>Hockey libre (17 ans et -)</u>	2.00 \$/séance tx incluses	jeudi, 16h30
<u>Patinage libre (pour tous)</u>	Gratuit	
<u>LOCATION DIVERSE</u>	<u>TAXES EN SUS</u>	
<u>Casier aréna</u>	75 \$	
<u>Panneau publicitaire (4*4 pieds)</u>	70 \$	Panneau : au frais client
<u>Panneau publicitaire (4*8 pieds)</u>	140 \$	Panneau : au frais client
<u>Chronomètre (4X4)</u>	200 \$	Surface éclairée
<u>Bandes (4X6)</u>	350 \$	Par année, contrat de 3 ans
<u>Table</u>	5.00 \$	/table/jour
<u>Chaise</u>	0.50 \$	/chaise/jour
<u>Location salle</u>	130.40 \$	+ ménage 18.00 \$ / heure (min. 3 hres)

LOCATION DE L'ARÉNA

(hors saison - patinoire sèche)

Prix 500,00 \$ par jour + taxes

- 1- Entente selon l'activité et contractuelle.
- 2- 40 % des coûts de location sont payables lors de la réservation.
- 3- Le responsable de la réservation, qu'elle soit à son nom personnel ou au nom d'un groupe, s'engage à payer en surplus le temps d'un employé d'entretien pour la préparation, le déroulement et le ménage de l'activité.
- 4- Le responsable de la réservation s'engage à payer tous bris causés lors de l'activité.
- 5- Le résiduel des coûts de location sera payable dans les quarante-huit heures suivant l'activité à la direction du Centre culturel et sportif de Ste-Croix de Lotbinière inc.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 JUIN 2004

- N.B. a) La direction se réserve le droit d'ouvrir ou fermer le restaurant quant bon lui semblera;
- b) La direction se réserve le droit d'annuler toute activité qui n'est pas conforme aux lois provinciales et municipales;
- c) Toutefois, le conseil municipal se réserve le droit de modifier cette tarification dans le cas de situation très particulière.

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter la tarification telle que décrite au préambule et d'autoriser monsieur Gérald Plamondon à signer lesdits contrats de location.

147-2004

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2004/2005

Recettes :	227,110.00 \$
Dépenses de fonctionnement :	
Salaires :	138,075.00 \$
Administration :	29,105.00 \$
Aréna :	92,225.00 \$
Restaurant :	19,258.00 \$
Bar :	34,815.00 \$
Pro-Shop :	1,300.00 \$
Autres :	3,750.00 \$
Frais de financement :	2,500.00 \$
Sous-total :	321,028.00 \$
Remboursement dette long terme :	6,141.00 \$
Immobilisations :	60,000.00 \$
Affectations :	(10,000.00 \$)
Emprunt long terme :	(49,999.00 \$)
Sous-total :	6,142.00 \$
Total :	327,170.00 \$
 DÉFICIT PRÉVU :	 (100,060.00) \$

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter le budget présenté et le déficit prévu de 100,060.00 \$.

148-2004

RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR DES LOISIRS (2004/2005)

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement d'autoriser le traitement salarial suivant pour l'année 2004/2005 :

M. Gérald Plamondon, directeur des loisirs : 36,000. \$ à compter du 01 juin 2004 au 30 novembre 2004, soit 692.31 \$ / moyenne 40 heures semaine et de 37,000. \$ à compter du 01 décembre 2004 au 31 mai 2005, soit 711.54 \$ / moyenne 40 heures semaine (inclus tout temps supplémentaire normalement dévolu à la fonction).

La présente abroge et remplace le traitement salarial prévu par la résolution de ce conseil adoptée le 09 décembre 2003 et portant le numéro 328-2003.

Aucun autre ajustement salarial pour ce même poste et ayant des conditions de travail similaires à l'affichage de ce dernier ne sera accepté.

Les autres conditions de travail des officiers municipaux sont régies par une convention collective des employés cadres de la municipalité.

149-2004

ENGAGEMENT DE M. ROGER DUBUC, HOMME DE MAINTENANCE

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'engager monsieur Roger Dubuc pour agir à titre d'homme de maintenance.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 JUIN 2004

Date de l'engagement : 1^{er} juin 2004

Début de l'emploi : Sur appel, possiblement début de l'automne

Rémunération : 11.44 \$/heure

Les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues à la convention collective des employés municipaux présentement en vigueur.

URBANISME

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (19/05/2004)

DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

150-2004

DOSSIER DE M. PASCAL BÉDARD, LOT 4-P

ATTENDU QUE le demandeur monsieur Pascal Bédard désire implanter une roulotte sur le lot 4-P;

CONSIDÉRANT QUE la demande localisée sur le lot 4-P de monsieur Pascal Bédard est conforme à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QU'IL aura l'obligation d'avoir une installation septique conforme au Q-2, R.8;

CONSIDÉRANT QU'IL devra obtenir un certificat d'autorisation émis par la municipalité à chaque année pour implanter la roulotte sur le terrain, ce certificat sera valide du 15 avril au 15 novembre seulement;

CONSIDÉRANT la recommandation U19-2004 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'appuyer cette demande;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'appuyer la demande de monsieur Pascal Bédard auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, selon la recommandation dudit comité.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

151-2004

DOSSIER DE M. FRANÇOIS LÉVESQUE, LOT 152-P

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure de M. François Lévesque et localisée au : 11 côte Boisvert, Sainte-Croix, lot 152-P.

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure de M. François Lévesque, lot 152-P, selon la recommandation U20-2004 du comité consultatif d'urbanisme.

152-2004

DOSSIER DE M. MARTIN OUELLET, LOTS 258-1 ET 259-1

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure de M. Martin Ouellet et localisée au : 2425 rang 2, Sainte-Croix, lots 258-1 et 259-1.

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 JUIN 2004

Après délibérations, il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Martin Ouellet, lots 258-1 et 259-1, selon la recommandation U21-2004 du comité consultatif d'urbanisme.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 338-2004

153-2004

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une session de ce conseil, le règlement de zonage portant le numéro 170-1991 fut adopté le 2^{ème} jour du mois de juillet 1991;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 170-1991 de façon à :

- **Modifier l'article numéro 5.5 en ajoutant le paragraphe 5^o, permettant ainsi qu'il y ait une harmonisation avec le domaine bâti existant lors d'un déplacement de bâtiment.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc,

APPUYÉ PAR : Sylvain Boulianne,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST EN CONSÉQUENCE ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 338-2004 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

QUE le projet de règlement numéro 338-2004 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le projet de règlement numéro 338-2004 entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Jean-Pierre Ducruc, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement numéro 338-2004.

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 170-1991 INTITULÉ "RÈGLEMENT DE ZONAGE" DE FAÇON À :

- **Modifier l'article numéro 5.5 en ajoutant le paragraphe 5^o, permettant ainsi qu'il y ait une harmonisation avec le domaine bâti existant lors d'un déplacement de bâtiment.**

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

154-2004

ENGAGEMENT DES MONITEURS(TRICES) 2004

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'engager les personnes suivantes aux postes de moniteurs(trices) pour le terrain de jeux pour l'été 2004.

Moniteurs(trices) :

- Antoine Allard
- Johanie Boisvert
- Valérie Leclerc
- Joannie Castonguay (1^{ère} réserviste)
- Kathleen Garant (2^{ème} réserviste)

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 JUIN 2004

Rémunération :

Période du 28 juin au 13 août 2004, (en sus de la formation et des inscriptions).

Taux horaire : 8.00 \$ / heure

D'engager madame Nathalie Lemay pour agir à titre de monitrice en chef et responsable du service de garde.

Rémunération :

Période du 26 mai au 27 juin 2004 (± 50 heures, préparation programme et planification).

Période du 28 juin au 13 août 2004 (7 semaines X 35 heures / moyenne / semaine).

Taux horaire : 10.00 \$ / heure

155-2004

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 340-2004 (FONDS DE ROULEMENT)

ATTENDU QU'il est de l'intention de la municipalité de Sainte-Croix de constituer un fonds connu sous le nom de «fonds de roulement» dans le but de mettre à sa disposition les deniers dont elle a besoin pour toutes les fins de sa compétence;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à la session du conseil spéciale du 13 mai 2004;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement que le règlement suivant soit adopté :

QUE le règlement numéro 340-2004 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 340-2004 entrera en vigueur conformément à la loi.

VOIRIE

SOUSSION(S)

156-2004

TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE DES CHEMINS ET RANGS

Trois (3) soumissions reçues :

➤ Pavage Chabot inc.	82,030.08 \$
➤ Ray-Car division de Sintra inc.	84,790.68 \$
➤ Les Entreprises Lévisiennes inc.	86,366.52 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Pavage Chabot inc. pour le prix de 82,030.08 \$, incluant toutes taxes.

Que Jean Lecours, maire, et Bertrand Fréchette, secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer ledit contrat d'entreprise.

157-2004

FINANCEMENT

ATTENDU la résolution numéro 156-2004 relativement aux travaux de rapiéçage pour un prix de 77,038. \$, taxes nettes;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 JUIN 2004

ATTENDU QUE pour réaliser lesdits travaux, un financement de ± 12,038. \$ est requis pour procéder;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean Lafleur, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'affecter les crédits nécessaires à cette dépense en provenance du poste budgétaire # 22-32003-721 au poste budgétaire # 02-32000-521 pour un montant de 9,300. \$ et de substituer le projet de scellement de fissures prévu à ce dernier poste budgétaire pour un montant de 5,000. \$ au solde manquant de ce projet, soit ±2,738. \$.

RÉFECTION DE VOIRIE À LA RUE LAFLEUR (PROJET 031-03-GM)

158-2004

ORDRE DE CHANGEMENT # 1

ATTENDU l'ordre de changement # 1 daté du 25 mai pour le remplacement d'une conduite pluviale de 300 mm sur une longueur de ± 49 mètres sur la rue du Bateau, incluant pavage et gazon, pour le prix de 8,741.90, taxes incluses;

ATTENDU le marché avec notre entrepreneur Claude Arsenault inc. et la recommandation datée du 26 mai du Service d'ingénierie de la MRC de Lotbinière à l'effet d'accepter cette proposition;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter le présent ordre de changement tel que présenté.

159-2004

FINANCEMENT

ATTENDU la résolution numéro 158-2004 relativement à l'ordre de changement # 1 aux travaux de réfection de voirie à la rue Lafleur, projet 031-03-GM, pour un prix de 8,200. \$, taxes nettes;

ATTENDU QUE pour réaliser lesdits travaux, un financement du même montant est requis pour procéder;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean Lafleur, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement d'affecter les crédits nécessaires à cette dépense en provenance du poste budgétaire # 22-32003-721 au poste budgétaire # 22-32009-721.

160-2004

DÉCOMPTE PROGRESSIF # 1

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter le décompte progressif # 1 relativement aux travaux de réfection de voirie à la rue Lafleur, selon la recommandation du service d'ingénierie de la MRC de Lotbinière datée du 26 mai 2004, et d'autoriser le paiement d'une somme de 21,362.78 \$ à Claude Arsenault inc., aux termes du contrat intervenu entre les parties le 11 mai 2004.

RÉFECTION DU 3^{IÈME} RANG EST ET DU RANG DES PLAINES

161-2004

SOUSSION(S)

Trois (3) soumissions reçues :

➤ Les Excavations Ste-Croix inc.	53,134.20 \$
➤ Lemay Croteau inc.	56,256.10 \$
➤ Construction B.M.L. division de Sintra inc.	73,241.60 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Les Excavations Ste-Croix inc. pour le prix de 53,134.20 \$, incluant toutes taxes.

Que Jean Lecours, maire, et Bertrand Fréchette, secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer ledit contrat d'entreprise.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 JUIN 2004

162-2004

FINANCEMENT

ATTENDU la résolution numéro 161-2004 relativement aux travaux de réfection du 3^{ième} rang est et du rang des Plaines, pour un prix de 49,901. \$, taxes nettes;

ATTENDU QUE pour réaliser lesdits travaux, un financement du même montant est requis pour procéder;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Michel Cameron, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'affecter les crédits nécessaires à cette dépense en provenance du fonds de roulement non engagé, poste budgétaire # 55-91103-000.

PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL & INDUSTRIEL

163-2004

PRIX DE GRÉ À GRÉ (HYDRO-QUÉBEC) EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 336-2004

ATTENDU le règlement numéro 336-2004 adopté le 13 avril 2004;

ATTENDU QUE dans le cadre du projet en titre, la parcelle de terrain du lot 92-17 d'une superficie de 694,1 mètres carrés devra être acquise de gré à gré, telle que montrée au plan de description technique daté du 05 mars 2004 et préparé par Laurent Beurivage, arpenteur-géomètre, sous sa minute 13738;

ATTENDU QUE le conseil fixe à 5,250. \$ le prix de cet immeuble, selon la lettre d'évaluation obtenue d'Hydro-Québec datée du 01 juin 2004;

ATTENDU QUE le coût d'acquisition dudit immeuble sera défrayé à même les fonds généraux;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter l'offre reçue pour le prix de 5,250. \$, en sus de tous autres frais applicables en vertu de cette entente.

QUE Jean Lecours, maire, et Bertrand Fréchette, secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer tous documents relatifs à l'offre d'achat.

164-2004

FINANCEMENT (AJOUT RÉSOLUTION 119-2004)

ATTENDU les règlements numéros 336-2004 et 339-2004 relativement à l'acquisition de terrains pour l'ouverture de rues projetées aux fins de promouvoir la construction résidentielle, commerciale et industrielle;

ATTENDU QU'IL est prévu que le coût des acquisitions sera défrayé à même les fonds généraux;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'autoriser une affectation additionnelle jusqu'à concurrence de 5,697.54 \$, selon les coûts réellement courus, du poste budgétaire numéro 55-99175-000 «surplus accumulé général» vers le fonds des activités d'investissements au poste budgétaire numéro 21-71300-000 «surplus accumulé non affecté général».

COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES

165-2004

LA MAISON ANNICK INC.

ATTENDU QUE la Maison Annick inc. a demandé une reconnaissance aux fins d'exemption de toutes taxes foncières pour l'immeuble situé au 6623, route Marie-Victorin à Sainte-Croix à la Commission municipale du Québec;

ATTENDU QUE la Maison Annick inc. est un organisme sans but lucratif favorisant et promouvant l'aide à la jeunesse dans le domaine de leurs relations avec les adultes et plus particulièrement à favoriser de meilleures relations et une meilleure entente et compréhension parents-enfants;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 JUIN 2004

ATTENDU QUE la Maison Annick inc. vient en aide à la jeunesse, qu'elle dispense des séances d'information sur place à laquelle participeront parents et enfants;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Croix appuie la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toutes taxes foncières des immeubles situés au 6623, route Marie-Victorin à Sainte-Croix appartenant à la Maison Annick inc..

MRC DE LOTBINIÈRE

VENTE POUR TAXES LE 10 JUIN 2004

166-2004

PROCURATION AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER POUR ENCHÉRIR

ATTENDU QU'au moment des présentes quatre (4) immeubles du territoire de Sainte-Croix seront vendus le 10 juin prochain pour fins de taxes municipales impayées dans le délai imparti;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix juge nécessaire de désigner M. Bertrand Fréchette, secrétaire-trésorier, ou en l'absence de ce dernier, M. Jean Lecours, maire, ou en l'absence de ces derniers, Mme France Dubuc, secrétaire, à être présents lors de la vente desdits immeubles pour s'assurer de recouvrer de notre débiteur le dû sur deux (2) immeubles, lots 82-P, 82-9 et 264-P;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement de désigner les personnes mentionnées au préambule pour agir et enchérir selon le cas, jusqu'à concurrence de la créance municipale due (taxes municipales et les frais) sur les lots 82-P, 82-9 et 264-P.

LE GRAND TOUR DE LOTBINIÈRE

167-2004

CIRCULATION

ATTENDU QU'un groupe de citoyens de la région désire organiser une randonnée cycliste «Le Grand Tour de Lotbinière» sur le territoire de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a été approchée afin de collaborer à l'organisation du Grand Tour de Lotbinière;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a accepté de collaborer à l'organisation du Grand Tour de Lotbinière;

ATTENDU QUE plusieurs organismes et entreprises de la région ont signifié leur intention de participer à la réalisation du Grand Tour de Lotbinière;

ATTENDU QUE le Grand Tour de Lotbinière traversera le territoire de la municipalité de Sainte-Croix;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec exige une résolution des municipalités traversées par le Grand Tour de Lotbinière autorisant l'activité sur leur territoire;

II EST EN CONSEQUENCE proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'autoriser Le Grand Tour de Lotbinière à circuler sur le territoire de la municipalité de Sainte-Croix.

168-2004

AIDE FINANCIÈRE ET REPRÉSENTANT

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de verser à «Le Grand Tour de Lotbinière» une somme de 300. \$ dans le cadre de leur activité du 19 septembre 2004 et de nommer M. Gérald Plamondon, directeur des loisirs et de la culture, représentant de la municipalité.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 JUIN 2004

POLITIQUE FAMILIALE

169-2004

NOMINATION

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de nommer M. Jean Lecours, maire, pour représenter la municipalité au sein du comité de la politique familiale.

170-2004

FONDATION CANADIENNE DE RÊVES D'ENFANTS - CIRCULATION

ATTENDU QU' une équipe de 20 coureurs et 8 bénévoles vont parcourir 228 kilomètres dans plusieurs municipalités dont celle de la municipalité de Sainte-Croix les 09 et 10 septembre 2004 dans le cadre d'une course à relais des employés du pénitencier de Donnacona au profit de la Fondation canadienne de Rêves d'enfants;

ATTENDU QUE notre municipalité est approchée afin de collaborer à l'organisation de cette course;

ATTENDU QUE les coureurs traverseront le territoire de la municipalité de Sainte-Croix;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec exige une résolution des municipalités traversées par cette course à relais autorisant l'activité sur leur territoire;

II EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'autoriser l'organisation du Marathon Rêves d'enfants à circuler sur le territoire de la municipalité de Sainte-Croix.

PROGRAMME «SOUTIEN À L'ACTION BÉNÉVOLE»

171-2004

APPUI AU COMITÉ CENTRE PLEIN AIR DE SAINTE-CROIX

ATTENDU QUE le comité Centre Plein Air de Sainte-Croix est un comité formé de citoyennes et de citoyens de Sainte-Croix;

ATTENDU QUE le comité Centre Plein Air de Sainte-Croix est un groupe de bénévoles dont la fonction est de gérer, d'entretenir, et d'exploiter un sentier pédestre et de ski de fond sur les terrains de la municipalité de Sainte-Croix;

ATTENDU QUE ce comité est autonome dans la gestion de leur fonds de roulement;

ATTENDU QUE ce comité désire réaliser de nombreux projets au cours de la prochaine année pour développer le nombre de sentier pédestre en essouchant certains secteurs du boisé de la municipalité de Sainte-Croix;

ATTENDU QUE ces sentiers sont populaires auprès des citoyennes et des citoyens de Sainte-Croix durant la période hivernale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Croix appuie le comité Centre Plein Air de Sainte-Croix dans la demande de subvention dans le cadre du Programme «Soutien à l'action bénévole», programme qui sert à favoriser l'action bénévole locale en soutenant financièrement les organismes à but non lucratif, offert par la députée de Lotbinière, madame Sylvie Roy.

VARIA

172-2004

MOTION DE FÉLICITATIONS (SERVICE INCENDIES)

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'offrir nos sincères félicitations au Service des incendies de Sainte-Croix pour la journée porte ouverte tenue le 30 mai 2004.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Balai sur piste cyclable (bordure de la 132) : aviser le ministère des Transports.
- Rapiécer les trous sur les routes : ministère des Transports.
- Changement de nom de rue «Faucher» pour rue «Marcel Faucher».

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 JUIN 2004

173-2004 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de lever la présente session à 21 : 38 heures.

Jean Lecours, maire

Bertrand Fréchette, secrétaire-trésorier